

Messieurs Bergeron et Haemmerli

Commission d'enquête

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

Projet éolien Saint-Cyprien

Messieurs Bergeron et Haemmerli,

Je me nomme Jonathan Paris et je suis venu m'installer à St-Cyprien-de-Napierville avec ma famille en mars 2013. Nous cherchions alors à quitter la ville dans laquelle nous habitons pour trouver un endroit calme et paisible en campagne où élever nos trois jeunes enfants. Parmi nos considérations dans ce choix de nous établir à la campagne il y avait, bien entendu, la priorisation d'un environnement sain et paisible qui nous permette de faire une cassure avec nos vies professionnelles très chargées.

N'étant pas originaires de la région, nous n'étions pas au courant du dossier éolien au moment de l'achat. Quelle ne fut pas notre surprise lorsque nous avons appris que ce beau rêve de tranquillité et d'un environnement sain était menacé par la venue de gigantesques structures métalliques à quelques centaines de mètres de notre nouvelle demeure.

Moi et ma conjointe ne sommes pas réfractaires au changement. Avant de nous forger une idée solide sur le sujet, nous avons décidé de faire nos devoirs en allant visiter le parc éolien de Saint-Rémi lors d'une journée porte ouverte. Nous avons discuté avec les agriculteurs ayant accepté les éoliennes, les voisins et même avec Kruger. Les gens d'Hydro-Québec n'étaient pas présents, sans grande surprise. Ce projet semblait avoir été bien géré de la part du promoteur et les principaux intéressés plutôt satisfaits. Par contre, les voisins nous ont fait part du bruit plus élevé que prévu du système éolien, du très grand achalandage et du bruit durant les phases de construction et d'aménagement ainsi que d'une circulation qui demeure plus dense à ce jour.

Encore une fois, gardant mon esprit ouvert, je me suis mis à chercher quels avantages nous pourrions tirer collectivement d'un tel parc éolien. Et ce, malgré que cette visite m'ait fait réaliser la laideur d'un tel système dans un paysage et que, selon toute vraisemblance, la tranquillité et la quiétude de mon nouvel environnement de vie semblaient clairement compromis par un parc éolien. Je me disais, Hydro-Québec ne peut mettre en branle un tel projet, sous un mandat du conseil des ministres, sans qu'il n'y ait un besoin réel. Parmi les éléments de ma recherche figuraient les avantages économiques, environnementaux et sociaux-économiques.

Au niveau économique, la recherche commence bien mal puisque Hydro-Québec achète le produit éolien à un prix beaucoup plus élevé que le prix de vente. Sans compter que toute nouvelle électricité créée vient s'ajouter à des surplus de production. Bref, économiquement, il n'y a que des désavantages. Il y a même un non-sens à produire de plus en plus d'électricité vendue à perte. Les prévisions démontrent que nous devrions avoir des surplus pour au moins les 25 prochaines années alors que c'est précisément la durée de vie d'un parc éolien. Il faudrait donc attendre encore, au minimum, 20 ans avant de mettre un tel projet en branle. L'inverse vient mettre une pression supplémentaire sur le bilan financier de tous les contribuables québécois de par l'augmentation du tarif électrique. Côté économique, je ne peux que m'opposer à un tel projet. Sans oublier que la dépréciation des maisons a été démontrée à proximité d'un parc éolien. De l'ordre d'un minimum de 10% selon plusieurs recherches.

Vient ensuite l'aspect environnemental du projet. L'éolien se veut une option écologique avec une empreinte environnementale faible pour plusieurs régions dans le monde lorsqu'on la compare aux centrales au charbon, au gaz ou encore au nucléaire. Cependant, le Québec possède déjà un réseau électrique très propre avec son énergie hydroélectrique dont les principaux dommages environnementaux ont déjà été causés lors de sa mise sur pied. Donc, d'ajouter des parcs éoliens, bien que relativement écologique ne l'est plus quand on pense que l'on crée de nouveaux dommages environnementaux non nécessaires. Ceci est sans compter l'impact environnemental sur les résidents de l'endroit qui voit les niveaux sonores augmenter durant la construction et le bruit causé par les éoliennes elles-mêmes par la suite. On a beau nous dire que les niveaux sonores sont relativement bas, lorsque l'on vit en campagne, les niveaux sonores sont parfois nuls ou presque. Donc, un bruit à 65 ou 70dB est perturbant. Il s'agit de demander aux habitants de la région du Centre-du-Québec qui intentent présentement un recours collectif basé sur les désagréments des éoliennes.

Dernier point au niveau environnemental, l'éolien est déjà dépassé en quelque sorte avec l'optimisation de performance de l'énergie solaire. Les sociétés à l'avant-garde des technologies de production électrique non-polluantes ont déjà amorcé leur virage vers l'énergie solaire qui lui n'a aucun impact environnemental lorsque déployé sur des bâtiments agricoles par exemple et est moins coûteux. Pas besoin de chercher bien loin, nos voisins ontariens sont déjà là. Si un projet d'énergie solaire était proposé, nous serions certainement à l'écoute. Cependant, avec les éléments ici-haut,

Du point de vue socio-économique, il y aurait pu y avoir des avantages pour la municipalité d'accepter un tel projet sur son territoire tel que des redevances avantageuses ou autres. La compensation annuelle de 100 000\$ par KSE à la municipalité de St-Cyprien-de-Napierville n'est là que pour compenser les dommages causés par les allées et venues de tous les équipements qui procéderont à la construction d'un tel site. Il ne s'agit pas d'un cadeau, d'autant que les municipalités avoisinantes subiront les mêmes dommages sans recevoir la moindre compensation.

Il n'y aura pas non plus de création massive d'emploi, au plus quelques personnes travailleront sur le site une fois l'implantation terminée et il est fort à parier qu'il s'agira de citoyens de Kanhawake. D'ailleurs, Kanhawake s'avère un site adéquat pour accueillir un tel parc éolien, selon des études faites à ce sujet. Si KSE et les membres de la réserve de Kanhawake souhaitent ardemment établir ce projet, ils devraient regarder si le tout est accepté par leur population.

Lorsque je mets tous les éléments ensemble, il n'y a aucune justification économique, environnementale ou socio-économique à l'implantation du parc éolien de St-Cyprien-de-Napierville. Le tout jumelé à une très forte désapprobation sociale du projet. Je ne vois aucune justification à l'érection d'un tel projet et m'oppose fermement à sa venue. Les zones non-habitées représentent une grande partie du territoire québécois. Si un projet éolien doit voir le jour pour des raisons qui me sont inconnues, qu'on le fasse sur un territoire non habité. Nous sommes chez nous à St-Cyprien-de-Napierville et avons le droit de dire non à un projet que nous ne voulons pas. Si nous laissons passer un tel projet et qu'il est accepté par le BAPE, est-ce que je pourrai encore dire que je possède un petit coin de paradis? Non. Je devrai désormais dire que j'habite un coin de pays qu'on me loue et sur lequel une société d'état et son développeur ont tous les droits.

Respectueusement,

Jonathan Paris

St-Cyprien-de-Napierville, JOJ 1L0